

Note de service

DESTINATAIRES :	Aux gestionnaires et membres du personnel des services spécialisés en dépendance.
EXPÉDITEUR :	Amélie Roy, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers volet santé mentale et dépendance Ann-René Beaudoin, Coordonnatrice du programme Dépendance - volet services spécialisés
DATE :	2024-03-12
OBJET :	Nouveau document : PRO-10316 Gestion du sevrage pour la clientèle ambulatoire avec trouble lié à la consommation d'alcool

Veuillez prendre note qu'à compter du 12 mars 2024 la procédure *Gestion du sevrage pour la clientèle ambulatoire avec trouble lié à la consommation d'alcool* sera disponible au CISSS de la Montérégie-Ouest.

En cohérence avec les travaux de l'INESSS sur les protocoles médicaux nationaux et les critères de *L'American Society of Addiction Medicine (ASAM)*, cette procédure vise à encadrer la gestion du sevrage d'alcool en ambulatoire pour les usagers de 18 ans et plus suivi dans les services spécialisés en dépendance de la direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD) du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Vous trouverez la procédure dans l'Intranet du CISSSMO, dans la section *Nos publications et documents* :

- [PRO-10316 Gestion du sevrage d'alcool en ambulatoire](#)

Cette procédure est associée aux documents suivants aussi disponibles sur Intranet :

- [CLI-60333 Évaluation en soins infirmiers - Gestion du sevrage d'alcool en ambulatoire](#)
- [OIP-792 Sevrage d'alcool ambulatoire - 65 ans et moins](#)

Pour le moment, comme la gestion du sevrage d'alcool en ambulatoire n'est pas disponible dans les services spécialisés en dépendance, l'information à l'introduction de cette procédure sera à prévoir auprès du personnel de ces secteurs.

Les gestionnaires seront responsables de bien diffuser l'information à leurs équipes. Annie Rouleau conseillère en soins infirmiers volet dépendance, qui a aussi participé à l'élaboration de cette procédure, sera disponible pour soutenir les équipes.

Merci de votre collaboration

AR, ARB